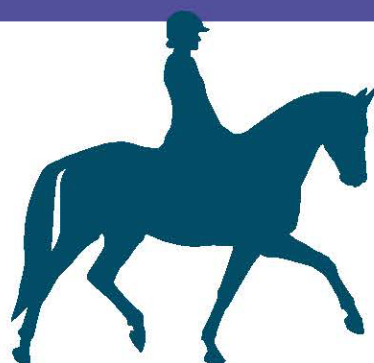




société
HIPPIQUE
FRANÇAISE

DRESSAGE



RÈGLEMENT

épreuves jeunes poneys

2026

Applicable au 1^{er} janvier 2026



Société Hippique Française

MAISON MÈRE DE L'ÉLEVAGE
DES CHEVAUX & PONEYS DE SPORT & DE LOISIRS

✉ contact@shf.eu

☎ 01 53 59 31 31

📍 11 rue Tronchet • 75008 PARIS

WWW.SHF.EU





ÉPREUVES D'APTITUDE AU DRESSAGE JEUNES PONEYS

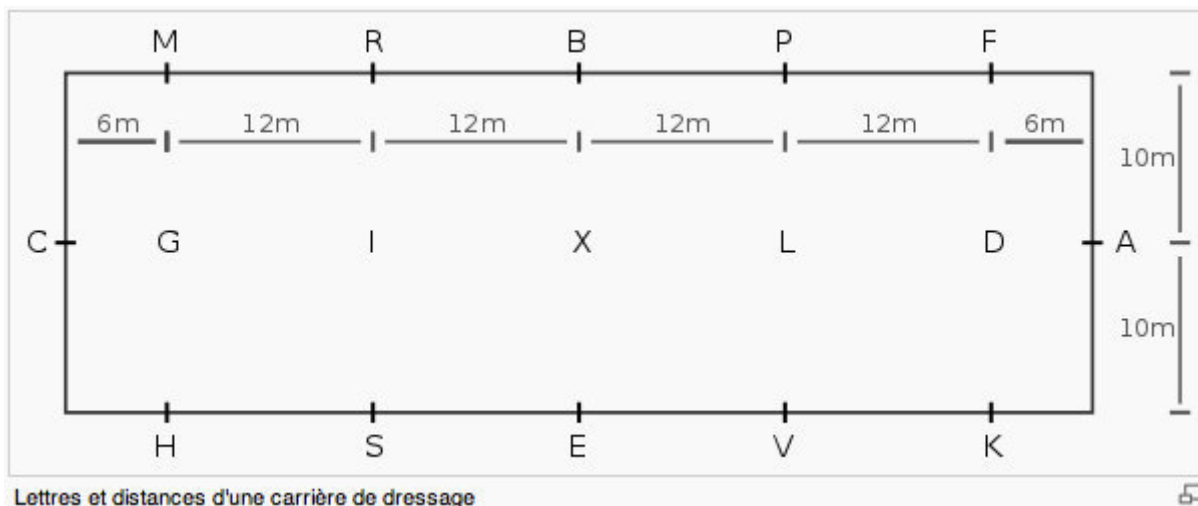
1	CONDITIONS D'ORGANISATION	4
1.1	TERRAIN.....	4
1.2	OFFICIELS DE COMPETITION	4
1.2.1	<i>Fonctionnement du jury et Niveau requis</i>	<i>4</i>
1.2.2	<i>Modalités sur le jugement.....</i>	<i>4</i>
1.2.2.1	<i>Le standard d'entraînement.....</i>	<i>6</i>
1.2.2.2	<i>Perspectives.....</i>	<i>7</i>
1.2.3	<i>Ethique et déontologie</i>	<i>8</i>
1.2.4	<i>Représentant des cavaliers.....</i>	<i>8</i>
2	EPREUVES	9
2.1	LISTE DES EPREUVES DE LA DISCIPLINE	9
2.2	CONDITIONS DE RATTRAPAGES ET/OU DE CHANGEMENT D'ÉPREUVE.....	9
2.3	DEROGATION POUR LES PONEYS TARDIFS	9
3	CONDITIONS DE PARTICIPATION.....	10
3.1	PARTICIPATION DES JEUNES PONEYS	10
3.1.1	<i>Conditions d'admission aux épreuves régionales.....</i>	<i>10</i>
3.1.2	<i>Nombre maximum d'épreuves autorisées par jour par poney.....</i>	<i>10</i>
3.2	CAVALIERS.....	10
3.2.1	<i>Participation.....</i>	<i>10</i>
3.2.2	<i>Tenue et protections.....</i>	<i>10</i>
3.3	HARNACHEMENT, EMBOUCHURES ET AIDES DU CAVALIER.....	10
3.3.1	<i>Embouchures et muserolles.....</i>	<i>10</i>
	L'DE CONTROLE AGREE FEI PEUT ETRE UTILISE POUR CONTROLER LE SERRAGE.	11
4		11
5		11
6		11
	<i>3.3.2 Enrênements et protections</i>	<i>12</i>
	<i>3.3.3 Masques et Bonnets</i>	<i>12</i>
	<i>3.3.4 Eperons, cravaches et stick.....</i>	<i>12</i>
	<i>3.3.5 Oreillettes</i>	<i>12</i>
	<i>3.3.6 Substances interdites dans la bouche du poney/cheval</i>	<i>12</i>
4	DEROULEMENT	14
4.1	EPREUVES REGIONALES	14
4.1.1	<i>Reprises</i>	<i>14</i>
4.1.2	<i>Classements / primes et remises des prix.....</i>	<i>14</i>
4.2	FINALE.....	14
4.2.1	<i>Qualification à la Finale Nationale</i>	<i>14</i>
4.2.2	<i>Déroulement.....</i>	<i>15</i>
4.2.3	<i>Modèle.....</i>	<i>15</i>
4.2.4	<i>Ordre de passage aux finales et petites finales Poneys.....</i>	<i>15</i>

4.2.5 Classement du Championnat.....	16
4.2.6 Mentions du Championnat.....	17
4.2.7 Remises des prix	17

1 CONDITIONS D'ORGANISATION

Les conditions d'organisation et de gestion sont spécifiées au règlement général de la SHF et dans le cahier des charges organisateur de la discipline.

1.1 Terrain



1.2 Officiels de compétition

1.2.1 Fonctionnement du jury et Niveau requis

Pour les épreuves du Cycle jeunes poneys : la désignation du jury est réalisée par la société organisatrice. Le président est choisi par la S.H.F. parmi les juges de Dressage « habilités jeunes chevaux » par la S.H.F. et dont la liste est publiée chaque année sur le site de la S.H.F. www.shf.eu. Le ou les assesseurs désignés par la société organisatrice pour composer le jury devra/ont impérativement avoir au moins la qualification de Juge **Candidat National Elite**.

Pour toutes ces épreuves, le président de jury choisi par la société organisatrice doit être validé par la SHF.

Les deux juges sont placés en C et en E. S'ils sont au nombre de trois, deux sont placés en C et un en E.

1.2.2 Modalités sur le jugement

Le jugement est collégial.

Le jury attribue cinq notes sur 10 pour le pas, le trot, le galop, la disponibilité ou la souplesse et l'impression générale.

Pendant le jugement des épreuves jeunes poneys, 3 aspects sont parmi les plus importants :

- les allures ;
- les qualités visées dans l'échelle de progression ;
- les perspectives tenant compte de l'aptitude à devenir un poney de dressage.

Les juges doivent se demander :

- si le niveau de performance révèle les qualités correspondant ou non à l'idée générale d'un poney de dressage;
- si le poney est sur la bonne voie dans son entraînement;
- si le poney possède l'aptitude pour se présenter à un haut niveau de dressage.

Pour leur jugement les juges s'appuient sur l'échelle de progression selon les principes classiques, elle est destinée à guider l'entraînement et le travail quotidien des poneys ainsi qu'à évaluer la progression de leurs qualités. Six points fondamentaux servent de cadre à l'analyse des qualités en dressage :

1. La correction de chaque allure. Cette correction se juge à travers : - le rythme (à savoir au pas quatre temps égaux, au trot deux temps égaux, au galop trois temps dont une phase de projection clairement marquée) ; - la vitesse (correspondant bien à l'allure demandée : moyenne, de travail ou rassemblée) ; - la cadence (fréquence du poser d'un membre de référence) qui est stable ;
2. La souplesse et la décontraction. La souplesse se réfère au physique du poney : aisance des mouvements, élasticité, absence de raideurs, de résistances musculaires, de douleurs. La décontraction s'appuie sur l'état mental : calme, absence d'anxiété ou de nervosité.
3. La qualité du contact. Expression d'une relation confiante, stable, symétrique et moelleuse entre la bouche du poney et la main du cavalier lorsque les rênes sont ajustées.

Ces trois premiers points constituent les bases nécessaires à la progression de tout poney de dressage et pour juger de la bonne voie de son entraînement.

Puis sont pris en compte :

4. La propulsion. La propulsion va au-delà du seul désir d'aller en avant et de l'impulsion naturelle. C'est l'énergie et la puissance de poussée des postérieurs sur un dos souple qui est notamment visible par la netteté de la projection au galop et au trot, ainsi que par l'activité du pas.
5. La rectitude. La rectitude montre une égale aisance aux deux mains et la symétrie du contact. Un poney est droit lorsqu'il peut s'incurver et se déplacer d'une égale manière des deux côtés dans les trois allures, et que les postérieurs suivent les traces des antérieurs en ligne droite comme sur les courbes.
6. Le rassembler. Le rassembler vise le développement de l'engagement et de l'équilibre qui doit tendre à devenir « montant » par une meilleure capacité « portante », c'est-à-dire par la prise en charge de davantage de poids par les postérieurs pour une plus grande mobilité de l'avant-main.

Les allures :

Les allures doivent être jugées de façon intransigeante, car elles sont fondamentales pour la qualité d'un poney de dressage. Elles doivent être d'une absolue régularité et sans contractions. L'impulsion doit être transmise par l'arrière-main et passer par le dos, souple et ondulant, avec une propulsion énergique des postérieurs. Les pas et les foulées doivent être élastiques avec un poney montrant une tendance montante naturelle et de la liberté dans ses épaules.

La qualité des allures est jugée en référence au point 1 de l'échelle de progression et à la définition des allures. L'équilibre naturel, comme l'orientation de la ligne du dessus, la régularité dans le rythme (la cadence et la vitesse) et l'élasticité des foulées (point 2), sont pris en compte même après une transition dans l'allure ou d'une allure à l'autre.

En jugeant les allures le juge évalue, en fonction de l'âge, le potentiel pouvant conduire à un plus haut degré de rassembler et d'allongement.

Dans les reprises pour jeunes poneys, il y a 2 exercices spécifiques :

- « laisser le poney se déplier sur des rênes longues » :

Afin d'avoir une impression globale de la souplesse des jeunes poneys, on demande de laisser le poney « se déplier sur des rênes longues ». Dans cet exercice le juge peut observer que les poneys ondulent bien dans le dos, de façon souple, qu'ils sont en équilibre, décontractés et disponibles. Pour réaliser correctement l'exercice « laisser le poney se déplier sur des rênes longues », le cavalier laisse s'allonger les rênes et le poney s'étire petit à petit vers l'avant et vers le bas, il doit toujours conserver le contact avec la main du cavalier tout en montrant une bonne activité des postérieurs qui s'engagent bien sous le corps. Lorsque le cavalier remonte sur les rênes, le poney doit accepter leur raccourcissement sans résistance.

- « rendre puis reprendre les rênes » :

Cet exercice permet d'évaluer que le poney se porte de lui-même et de vérifier que le contact est correct ou non. Sur 2 ou 3 foulées, le cavalier avance les mains vers l'avant, rompt le contact avec la bouche du poney. Le poney doit conserver une attitude stable (tête et encolure) sans modifier l'allure.

1.2.2.1 Le standard d'entraînement

La qualité de l'entraînement adapté à l'âge du poney est aussi importante que la correction des allures. Les juges doivent estimer si, oui ou non, l'entraînement du poney est conforme aux principes de l'échelle de progression. Une attention particulière doit être portée à la qualité et la stabilité du contact (point 3), avec une bouche décontractée et une nuque souple. La nuque doit être le point le plus haut et l'encolure sans contrainte. La flexion latérale et l'incurvation doivent être réalisées avec une égale aisance des deux côtés. Le poney doit être souple et obéissant.

L'aptitude naturelle à se porter de lui-même est attendue, mais en adéquation avec l'âge du poney. Dans les reprises pour 5 ans c'est seulement le commencement du rassembler qui est demandé : une « bonne volonté à se rassembler ». Pour les 6 ans un rassembler plus clairement marqué est nécessaire : « l'aptitude à se rassembler ».

Le critère le plus important pour les mouvements de deux pistes et les changements de pied dans les reprises pour jeunes poneys sont la fluidité et la correction de leur réalisation (voir fautes mineures).

En notant les reprises pour poneys de 4, 5 et 6 ans, les juges doivent faire la distinction entre des fautes mineures, qui n'ont pas une réelle répercussion dans la note, et des fautes fondamentales qui, généralement conduisent à des notes plus basses.

Les fautes mineures (par exemple, léger désordre) doivent être jugées avec clémence, si d'une manière générale, le poney montre un entraînement correct avec des allures bien mises en valeur. Les poneys qui, en début de test, montrent une certaine contraction ou manquent d'attention, ou qui peuvent être un peu joueurs, doivent être jugés avec un peu plus de bienveillance que dans les autres types de compétitions.

Les fautes mineures pour les poneys de 4 ans et de 5 ans :

- quelques contractions au commencement de la reprise avec de légères fautes d'attention, mais qui s'améliorent durant la reprise,
- un arrêt où le poney n'est pas totalement attentif ou droit,
- des transitions pas exactement aux lettres,
- traversé légèrement et de manière momentanée,
- un départ à faux au galop, mais immédiatement corrigé,
- une courte perte d'allure par exemple retomber dans le trot durant le galop, mais immédiatement rétabli,
- changement de pied de ferme à ferme avec 2 ou 6 pas au lieu de 3-5 pas (5 ans).

Les fautes mineures pour les poneys de 6 ans :

- commencer/finir un mouvement de deux pistes pas exactement à la lettre demandée,
- perte de l'incurvation dans la fin du mouvement de deux pistes,
- changement de pied en l'air pas précisément à la lettre demandée, ou légèrement traversé.

Les fautes fondamentales (désobéissance ou entraînement incorrect) vont conduire à baisser les notes. Les exemples sont : un rythme irrégulier, des contractions, instabilité du contact, un dos contracté ou raide, poney manifestement traversé, et un engagement insuffisant des postérieurs.

Les fautes fondamentales pour les poneys de 4 ans et de 5 ans :

- dissymétrie dans le rythme durant les figures au trot,
- un manque de netteté dans les trois temps du galop y compris dans le contre-galop,
- dissymétrie ou rythme latéral dans le pas y compris (5 ans) dans le demi-tour autour des hanches,
- résistance manifeste ou une perte de la diagonalisation dans le reculer (5 ans),
- des changements de pieds de ferme à ferme sans réelles foulées de pas (5 ans),
- des résistances répétées,
- problèmes de contact répétés: basculement / bouche,
- manque de souplesse dans le dos,
- manque de rectitude évidente,

- postérieurs raides, perte d'énergie et d'engagement.

Les fautes fondamentales pour les poneys de 6 ans :

- dissymétrie dans le rythme au cours des mouvements au trot,
- un manque de netteté dans les trois temps du galop y compris dans le contre-galop,
- dissymétrie, ou rythme latéral, dans le pas y compris dans les pirouettes au pas,
- manque d'incurvation évident dans les mouvements latéraux,
- des changements de pied pour la plupart incorrects,
- résistances répétées,
- problèmes de contact répétés: basculement / bouche,
- manque de souplesse du dos,
- manque de rectitude évidente,
- postérieurs raides, perte d'énergie et d'engagement.

1.2.2.2 Perspectives

En parallèle des allures et du standard d'entraînement, les juges doivent décider si le poney montre ou non des capacités naturelles suffisantes pour évoluer vers un poney de haut niveau.

Les Perspectives sont fondées sur :

- la qualité des allures (incluant le degré de facilité avec lequel le poney est capable de réaliser les mouvements),
- la bonne voie de l'entraînement en relation avec l'échelle de progression notamment les trois premiers points, et le poney droit.
- le potentiel et la capacité comme poney de dressage en incluant le caractère (attention, bonne volonté à travailler, tendance naturelle à avancer, la décontraction mentale), la conformation, l'expression (modèle, charisme, la présence, expressivité).

Le caractère :

Un jeune poney de dressage doit être attentif de nature, mais néanmoins décontracté. Il doit être actif et s'engager, mais sans résistances. Le poney doit aller de lui-même vers l'avant, sans sollicitation marquée de son cavalier et doit toujours être attentif aux aides de celui-ci.

Conformation :

Une conformation correcte est essentielle pour l'évolution d'un poney de dressage vers le haut niveau.

Idéalement, le poney doit être fait en montant. Il doit avoir des postérieurs bien orientés sans difficulté à travailler sous le corps du poney, avec une arrière-main qui a une tendance naturelle à « porter le poids ». Le dos ne doit pas être long au point de paraître faible ou si court que l'incurvation en est rendue difficile. L'épaule doit être inclinée plutôt que verticale pour faciliter la liberté du mouvement des épaules. L'encolure doit être bien attachée sur l'épaule avec une courbe naturelle et la tête bien attachée sur l'encolure, la nuque flexible et pas trop épaisse au niveau de la gorge.

Expression :

Un bon poney de dressage doit avoir de la présence et de l'expression. Cette dernière ressort de l'attitude générale du poney. La façon dont le poney se présente de lui-même sur la reprise, son charme naturel, la façon dont il bouge et la liberté de ses allures déterminent son degré d'expression et sa présence.

Un bon poney de dressage doit être sensible et volontaire au travail. Un poney possédant le potentiel pour devenir un poney de haut niveau doit être préféré à un poney qui réalise seulement la reprise avec obéissance mais sans montrer de réelles possibilités pour aller au-delà.

Le cavalier :

La position, l'assiette et l'effet des aides ne sont pas pris en compte directement dans la notation des épreuves jeunes poneys.

1.2.3 Ethique et déontologie

Être membre du corps des juges de la SHF inclut des valeurs de solidarité, d'intégrité et de déontologie. Les membres du corps des juges SHF représentent la Société Hippique Française sur les terrains de concours.

A ce titre, ils doivent être membres de la SHF et à jour de leur cotisation annuelle.

A ce titre, les juges sont vecteurs de l'image de la SHF.

Ils devront porter une tenue correcte lors des concours. Le port des vestes de la SHF est préconisé.

Les juges devront être présents lors de la proclamation des résultats et être disponibles pour répondre aux interrogations des participants de manière technique, constructive, empathique.

Les membres du corps des Juges de la SHF s'engagent à respecter les règles d'incompatibilité de jugement :

Dans toutes les épreuves de la SHF et sur tous les concours de jeunes chevaux et poneys, aucun Juge ne peut officier dans une épreuve si ses fonctions impliquent un conflit d'intérêt. Toute personne ayant un intérêt financier, personnel ou technique, notamment relatif à l'entraînement d'un poney / cheval ou avec un concurrent participant à une épreuve, ne peut être membre du jury de cette épreuve.

Est considéré comme concerné par un intérêt relatif à l'entraînement :

- Celui qui intervient dans l'entraînement sur le couple poney / cheval et cavalier plus de trois jours durant les 12 mois précédant l'épreuve
- Celui qui est intervenu sur l'entraînement d'un concurrent à quelque titre que ce soit lors des 6 mois précédant l'épreuve
- Celui qui a été entraîné par un concurrent plus de trois jours durant les 12 mois précédant l'épreuve

Lorsqu'un Juge accepte une invitation pour juger, il doit indiquer le plus tôt possible à l'organisateur ses éventuelles impossibilités de jugement à l'égard des personnes ou poneys / chevaux prenant part à la compétition. Le Président de jury pourra ainsi affecter ce juge à d'autres épreuves.

Les juges nommés par la SHF ne doivent pas avoir d'impossibilité de jugement dans le concours concerné.

Dans le cas d'incompatibilité avérée, une mise à pied de 2 mois minimum peut être infligée.

Les juges s'engagent à respecter le présent règlement, le règlement technique des concours, ainsi que le règlement général de la SHF. Par ailleurs, les officiels SHF ont un devoir de réserve et de retenue en public concernant la SHF, ses concours, son règlement ainsi que le collège des juges. La SHF est à l'écoute des officiels concernant des points de désaccord éventuels portés à son attention.

En cas de manquement, la SHF se réserve, après concertation avec la commission de Dressage, le droit d'exclure le juge concerné du corps des juges de Dressage de la SHF.

1.2.4 Représentant des cavaliers

La veille des épreuves, le président de jury SHF en coordination avec l'organisateur désigne un cavalier représentant parmi les cavaliers engagés sur les épreuves de jeunes chevaux/poneys sur un concours Label.

Le nom du cavalier et son numéro de téléphone doivent être affichés sur le tableau d'affichage, avant le début des épreuves.

Ce représentant a le devoir d'agir comme intermédiaire entre les concurrents et les officiels pour toute affaire directement liée à l'organisation et au déroulement du concours. Il devra référer au président de jury à la SHF du bon déroulement du concours en lui communiquant les éléments jugés nécessaires afin qu'il puisse centraliser les informations et les faire remonter à la SHF. Cette fiche sera envoyée en amont à tous les organisateurs et présidents de jury et sera également téléchargeable sur www.shf.eu

2 EPREUVES

2.1 Liste des épreuves de la discipline

Les épreuves Dressage Poneys sont distinctes en fonction de l'âge du poney :

- Poney de 4 ans : Reprise préliminaire et reprise finale
- Poney de 5 ans : Reprise préliminaire et reprise finale
- Poney de 6 ans : Reprise préliminaire et reprise finale

Dans chaque catégorie d'âge, le circuit Cycle de dressage Jeunes poneys comporte :

- des épreuves régionales qualificatives avec des reprises préliminaires et/ou finales,
- une Finale Nationale.

2.2 Conditions de rattrapages et/ou de changement d'épreuve

Les engagements terrain sont interdits sur les épreuves SHF Jeunes Chevaux/poneys.

Si l'organisateur l'autorise, le rattrapage est de 24h mais peut être rallongé au choix de l'organisateur de 48h, 72h ou veille de l'épreuve 19h00 sur FFECCompét pour les concours régionaux de Dressage.

Le montant du rattrapage est fixé dans la note financière disponible sur www.shf.eu.

2.3 Dérogation pour les poneys tardifs

Les épreuves de niveau d'âge inférieur sont ouvertes aux poneys tardifs.

Par exemple, un poney de 6 ans peut concourir sur les épreuves 5 ans.

Les poneys ne touchent alors pas les gains et ces parcours ne sont pas qualificatifs à la finale.

Les parcours ne comptent pas dans le quota minimal de qualification à la finale mais comptent dans le quota de tours maximum en épreuves jeunes poneys.

3 CONDITIONS DE PARTICIPATION

3.1 Participation des Jeunes poneys

3.1.1 Conditions d'admission aux épreuves régionales

Les épreuves sont divisées en 3 catégories d'âge : 4 ans, 5 ans et 6 ans.

Les épreuves sont ouvertes aux poneys de taille B, C et D.

3.1.2 Nombre maximum d'épreuves autorisées par jour par poney

- 4 ans : 1 épreuve officielle (dont épreuves fédérales Poneys) ;
- 5 et 6 ans : 2 épreuves officielles de dressage et/ou de saut d'obstacles (dont épreuves fédérales Poneys).

3.2 Cavaliers

3.2.1 Participation

Les conditions de participation des cavaliers : licence, galop minimum, etc. sont énoncés dans le Règlement Général des épreuves d'élevage SHF à l'article 4.2.

3.2.2 Tenue et protections

Une tenue propre et correcte est exigée sur le terrain et la détente sur tous les concours, quelle que soit la discipline.

En épreuves régionales S.H.F. de Dressage, le règlement F.F.E. Amateur et As Poneys s'applique. Cependant, les culottes beiges ou gris clair sont tolérées.

A la Finale Nationale, la tenue devra comporter les éléments suivants :

- Veste de concours ou tenue fédérale ;
- Chemise de couleur avec col blanc en cas de port de la veste.

Casque :

Le casque est obligatoire et doit répondre aux normes européennes en vigueur.

Bottes :

Elles doivent être noires. Les mini-chaps sont autorisées.

Gants :

- Obligatoires.

3.3 Harnachement, embouchures et aides du cavalier

3.3.1 Embouchures et muserolles

3.3.1.1 Embouchures

Seuls les mors avec canon en métal, en caoutchouc, en cuir ou en résine sont autorisés. Le diamètre minimum du canon au niveau de la commissure des lèvres de 12 mm.

Les embouchures autorisées sont les suivantes :

Embouchures autorisées : FILETS SIMPLES

1. Filet ordinaire à canon double brisure
2. Filet à canon brisé (ordinaire, en caoutchouc, synthétique ou cuir)
3. Filet Verdun

4. Filet à olives :

- a) aiguilles
- b) sans branches

5. Filet à branches, autre type

6. Filet à branches supérieures

7. Filet à canon en caoutchouc, cuir ou synthétique, sans brisure

8. Filet droit

9. Filet Baucher

Seuls les mors de filets simples sont autorisés, les mors à jouet sont autorisés. La bride est interdite.

Le mors l-Bride simple est autorisé. Le mors peut être en métal, plastique rigide ou matériau recouvert de cuir ou de latex.



3.3.1.2 Muserolles

Les muserolles doivent être ajustées sans être trop serrées (cf paragraphe ci-dessous). Un serrage excessif est considéré comme un mauvais traitement et peut entraîner une sanction allant jusqu'à la disqualification.

Contrôle du serrage de la muserolle :

Le contrôle s'effectue entre le chanfrein et la muserolle. La muserolle doit être continue, sans interruption au niveau de l'os nasal.



L'outil de contrôle agréé FEI peut être utilisé pour contrôler le serrage.

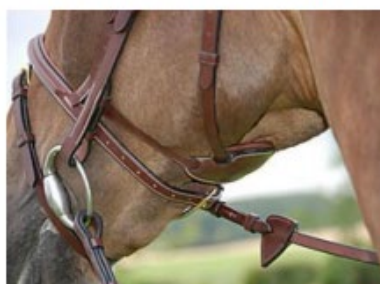
Les muserolles sont celles autorisées par le règlement de la F.E.I.

Muserolle Irlandaise	Muserolle croisée sur le chanfrein	Muserolle allemande Hanovre	Muserolle française	Micklem

Muserolle croisée haute :



Muserolle croisée sous l'auge :



3.3.2 Enrênements et protections

Sont interdits :

- a) Tout enrênement sauf les rênes fixes à la longe.
- b) Les œillères, rondelles ou tout système destiné à immobiliser la langue.
- c) Le travail aux longues rênes.
- d) L'utilisation de la chambrière ou de la cravache par une personne à pied sur un poney monté.
- e) Les guêtres et bandages sauf sur les terrains de détente.

L'utilisation de la longe sur le terrain de détente peut faire l'objet de restrictions par l'organisateur.

3.3.3 Masques et Bonnets

Les masques anti-mouches, anti-UV ou magnétiques et les lunettes de soleil sont interdits sur les aires d'entraînement et de compétition.

Les bonnets et bonnets anti-bruit sont tolérés mais ne peuvent être attachés à la muserolle selon l'article 428.6.2 du règlement FEI.

3.3.4 Eperons, cravaches et stick

Eperons :

- L'emploi des éperons d'une taille maximum de 2 cm maximum est autorisé mais ne doit en aucune mesure provoquer une blessure du poney sous peine d'élimination par le Président du jury.
- La mesure des éperons se fait à partir de la botte ou bottine du cavalier et non pas de la tige.
- Les éperons à mollettes sont interdits. Ils entraînent l'élimination.

Cravache :

Le port de la cravache dans le rectangle est autorisé dans les épreuves préliminaires et finales de tous les concours régionaux de Cycle Jeunes Poneys. Lors de la Finale Nationale, la cravache doit être lâchée avant le salut de début de présentation.

3.3.5 Oreillettes

Une seule oreillette est autorisée sur l'aire d'entraînement. Le concurrent doit pouvoir entendre ce qu'il se passe autour de lui et rester connecté avec le monde extérieur.

3.3.6 Substances interdites dans la bouche du poney/cheval

Il est formellement interdit d'utiliser tout type de substance ou de produit à l'intérieur ou autour de la bouche et/ou de la langue du poney/cheval susceptible de :

- Imiter ou provoquer un effet de mousse,
- Enrober, recouvrir, ou partiellement recouvrir le mors.

Cette interdiction n'inclut pas la distribution modérée de friandises naturelles.
Toute infraction à cette règle entraînera l'élimination du couple.

4 DEROULEMENT

4.1 Epreuves régionales

4.1.1 Reprises

Les textes des reprises sont disponibles sur www.shf.eu.

Remarque : Pour l'ensemble des reprises (préliminaire et finale) des poneys de 4, 5 et 6 ans, le cavalier doit pénétrer dans le rectangle avant la cloche. L'arrêt et le salut se font obligatoirement à l'intérieur du rectangle.

Les reprises de 4 ans peuvent être effectuées au trot enlevé.

Dans le cas où le rectangle de dressage n'est pas fermé (chicane à la sortie) la sortie involontaire du rectangle est sonnée et considérée comme une erreur.

4.1.2 Classements / primes et remises des prix

Les reprises préliminaires et finales sont primées :

- La prime est obtenue si la note est supérieure ou égale à 72 %.

Le montant des dotations est précisé dans une note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu.

4.2 Finale

4.2.1 Qualification à la Finale Nationale

Pour être admis à la Finale Nationale le jeune poney doit, entre le début de l'année et la veille des épreuves :

- Avoir respecté les quotas maximum ci-dessous :

	Maximum épreuves Dressage Cycle Jeunes Poneys ou Cycle Libre ou Cycle Classique	Maximum épreuves officielles toutes disciplines, épreuves d'élevage et fédérales confondues
4 ans	12	18
5 ans	20	24
6 ans	24	28

- Les épreuves régionales Cycle Libre sont ouvertes aux poneys de la manière suivante en fonction de leur âge :

Epreuves qualificatives Age du poney	CL 1	CL 2	CL 3
4 ans	Oui	Non	Non
5 ans	Non	Oui	Non
6 ans	Non	Non	Oui

En cas de participation d'un poney à une ou des épreuves régionales du Cycle Libre chevaux, c'est le règlement général Dressage qui s'applique pour le classement et les dotations.

- avoir participé au minimum :
 - à 4 épreuves de dressage SHF (Cycle Jeunes Poneys, Cycle Libre, Classique ou Formation)
 - dont 1 épreuve sur un concours SHF Label
- avoir obtenu au minimum : 1 prime sur une épreuve du Cycle Jeunes poneys, sur une épreuve du Cycle Libre ou du Cycle Classique à 72 % et plus.

4.2.2 Déroulement

Pour chaque catégorie d'âge, la finale se déroule en trois épreuves, sur les mêmes reprises préliminaires et finales que le circuit régional qualificatif.

La Finale Nationale comporte 3 épreuves :

- Une reprise préliminaire ;
- Une épreuve de modèle pour les poneys de 4 et 5 ans ;
- Une reprise finale

Remarques :

Pour l'ensemble des reprises (préliminaire et finale) des poneys de 4, 5 et 6 ans, le cavalier doit pénétrer dans le rectangle avant la cloche. L'arrêt et le salut se font obligatoirement à l'intérieur du rectangle.

Les 12 premiers poneys classés à l'issue de la reprise préliminaire sont qualifiés d'office à l'épreuve finale. Les autres disputent l'épreuve petite finale qui se déroule sur le texte de la reprise préliminaire. Les 3 premiers de l'épreuve petite finale sont autorisés à concourir sur l'épreuve finale.

4.2.3 Modèle

Le jury examine le jeune poney dessellé et tenu en main par son cavalier ou un assistant.

Il lui attribue une note de modèle et de conservation sur 20.

Le port du casque est obligatoire lors du modèle.

La tenue du présentateur doit être correcte et propre.

Le port du numéro de têtère est obligatoire pour le cheval.

L'épreuve de modèle se déroule comme ceci (cf schéma ci-contre) :

- Profil 1 à l'arrêt devant la barre au sol
- Aller-retour au pas en ligne droite (demi-tour à main droite)
- Aller-retour au trot en ligne droite (demi-tour à main droite)
- Profil 2 à l'arrêt



La non-présentation à cette épreuve disqualifie le jeune poney du Championnat ; elle ne lui interdit pas la participation aux deux reprises.

4.2.4 Ordre de passage aux finales et petites finales Poneys

L'ordre de passage des reprises des petites finales et finales est fait par tirage au sort :

- dans l'ordre inverse du résultat de la reprise préliminaire, par groupes de 5 ;
- le premier groupe à prendre le départ comporte les chevaux qualifiés à l'issue de l'épreuve petite finale ;
- le dernier groupe à prendre le départ est composé des 5 chevaux les mieux classés à l'issue de la reprise préliminaire, quel que soit le nombre de partants.

Le délai entre les deux horaires de départ de deux chevaux d'un même cavalier sur une même épreuve est de 60 minutes minimum.

La SHF se réserve le droit de modifier le nombre de finalistes en fonction du nombre de partants dans l'épreuve.

4.2.5 Classement du Championnat

4.2.5.1 Poneys de 4 ans

Le classement des championnats poneys 4 ans est établi en fonction des moyennes obtenues par les jeunes poneys sur les deux tests :

- l'épreuve de présentation/modèle (coeff. 0,3) ;
- la reprise finale (coeff. 2).

Le total des points servant à l'établissement du classement est donc calculé de la manière suivante :

moyenne (sur 100) des points obtenus à la reprise finale x 2

+ 0,3 x moyenne (sur 100) des points obtenus lors de l'épreuve de présentation.

= Total sur 230 ramené à 100.

En cas d'égalité, les ex-aequo sont départagés sur la note de la reprise finale.

En cas de nouvel ex aequo, les jeunes poneys sont départagés en fonction de la note de la reprise préliminaire.

La participation à la cérémonie de remise des prix des couples cavaliers / poneys classés est obligatoire, qu'elle soit avec ou sans poneys. Toute absence injustifiée ou tenue non conforme fait perdre le bénéfice du classement, flot, plaque, cadeaux, dotation, au profit du concurrent qui suit immédiatement dans le classement. La tenue et l'équipement doivent être identiques à ceux du concours, mais des bandages, enrênements ou protections sont autorisés pour les remises de prix à poney.

4.2.5.2 Poneys de 5 ans

Le classement des championnats poneys 5 ans est établi en fonction des moyennes obtenues par les jeunes poneys sur les deux tests :

- l'épreuve de présentation/modèle (coeff. 0,2) ;
- la reprise finale (coeff. 2).

Le total des points servant à l'établissement du classement est donc calculé de la manière suivante :

moyenne (sur 100) des points obtenus à la reprise finale x 2

+ 0,2 x moyenne (sur 100) des points obtenus lors de l'épreuve de présentation.

= Total sur 220 ramené à 100.

En cas d'égalité, les ex-aequo sont départagés sur la note de la reprise finale.

En cas de nouvel ex aequo, les jeunes poneys sont départagés en fonction de la note de la reprise préliminaire.

La participation à la cérémonie de remise des prix des couples cavaliers / poneys classés est obligatoire, qu'elle soit avec ou sans poneys. Toute absence injustifiée ou tenue non conforme fait perdre le bénéfice du classement, flot, plaque, cadeaux, dotation, au profit du concurrent qui suit immédiatement

dans le classement. La tenue et l'équipement doivent être identiques à ceux du concours, mais des bandages, enrênements ou protections sont autorisés pour les remises de prix à poney.

4.2.5.3 Poneys de 6 ans

La Finale Nationale comporte 2 épreuves :

- Une reprise préliminaire 6 ans ;
- Une reprise finale 6 ans

Le total de points servant à l'établissement du classement est donc calculé de la manière suivante :

moyenne (sur 100) des points obtenus à la reprise finale.

En cas d'égalité, les ex-aequo sont départagés en fonction de la note de la reprise préliminaire.

La participation à la cérémonie de remise des prix des couples cavaliers / poneys classés est obligatoire, qu'elle soit avec ou sans poneys. Toute absence injustifiée ou tenue non conforme fait perdre le bénéfice du classement, flot, plaque, cadeaux, dotation, au profit du concurrent qui suit immédiatement dans le classement. La tenue et l'équipement doivent être identiques à ceux du concours, mais des bandages, enrênements ou protections sont autorisés pour les remises de prix à poney.

4.2.6 Mentions du Championnat

Sont classés ELITE les poneys ayant obtenu sur l'ensemble des tests une moyenne supérieure ou égale à 75 %.

Sont classés EXCELLENT les poneys ayant obtenu sur l'ensemble des tests une moyenne supérieure ou égale à 70 %.

Sont classés TRES BON les poneys ayant obtenu sur l'ensemble des tests une moyenne supérieure ou égale à 68 %.

4.2.7 Remises des prix

4.2.7.1 Participation

La participation à la cérémonie de remise des prix des couples cavaliers / chevaux classés est obligatoire, qu'elle soit avec ou sans poneys / chevaux. Toute absence injustifiée ou tenue non conforme fait perdre le bénéfice du classement, flot, plaque, cadeaux, dotation, au profit du concurrent qui suit immédiatement dans le classement. La tenue et l'équipement doivent être identiques à ceux du concours, mais des bandages, enrênements ou protections sont autorisés pour les remises de prix à poney / cheval.

4.2.7.2 Couples appelés à la remise des prix

Les 5 premiers couples classés du Championnat sont appelés à la remise des prix.